

Le Syndicaliste

L'information du Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques



HORS SÉRIE

Les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre

DOSSIER



POUR NOUS
LE PLUS
IMPORTANT



C'EST FORCÉMENT
VOUS

Du 29 novembre au 6 décembre 2018

VOTEZ ET FAITES VOTER



NOS
DIFFÉRENCES
FONT LA DIFFÉRENCE





Sommaire

Éditorial :

DGFIP X XS ou XXL, c'est à nous d'agir p. 3

Élections professionnelles

Renforcer la DGFIP, c'est renforcer la république p. 4

Les candidats au Comité Technique de réseau p. 5

Les candidats à la CAPN N°3 p. 6

Les candidats à la CAPN N°4 p. 7

Les candidats à la CAPN N°5 p. 8

Les candidats à la CAPN N°6 p. 9 et 10

Les candidats à la CAPN N°7 p. 11

Les candidats à la CAPN N°8 p. 12

Les candidats à la CCP N°1

Les candidats au CT Ministériel p. 12

Au CT Ministériel, F.O. s'engage p. 14

F.O.-DGFIP revendique p. 15

Loi de finances 2019

Écoutés c'est certain,
entendus c'est moins sûr p. 16 à 18

Le Syndicaliste - DGFIP
est une publication trimestrielle
éditée par le Syndicat National
Force Ouvrière
des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries
75010 PARIS
Tél. 01 47 70 91 69
site Internet :
<http://www.fo-dgfip.fr>

0,50 € le numéro
Cette publication, uniquement
diffusée aux adhérents,
n'est pas vendue au numéro

N° CPPAP : 0519 S 06593
ISSN 2105-3553

Directrice de la publication :
Hélène FAUVEL

Équipe rédactionnelle :
Corinne ANGLADE
Catherine BOULET
Olivier BRUNELLE
Philippe CINQ
Bruno DEPREZ
Claudine GAUTRONNEAU
Jean-Christophe LANSAC
Frédéric LIAUTAUD
Jean-Paul PHILIDET
Isabelle ROULAND

Crédit photographique,
sauf mentions particulières :
F.O.-DGFIP

Service courrier :
Le Syndicaliste - DGFIP
45-47, rue des Petites Écuries
75010 PARIS

Le Syndicaliste - DGFIP
est imprimé par
Vincent Imprimeries
ZI du Menneton
26, rue Charles-Bedaux
BP 4229
37042 TOURS Cedex 1

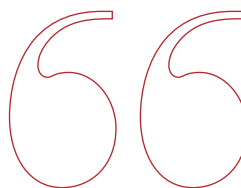


**« Être syndicaliste,
c'est une manière de vivre »**

SIMONE WEIL, philosophe (1909-1943)



HÉLÈNE FAUVEL
Secrétaire Générale F.O.-DGFIP



DGFIP XXS ou XXL, c'est à nous d'agir

Du 29 novembre au 6 décembre prochain, tous les agents de la Fonction Publique sont appelés à voter pour renouveler leurs représentants dans les instances consultatives CAP et CT. Du résultat de ce vote dépendront la représentativité des organisations syndicales et les moyens dont elles disposeront pour mener à bien la défense des intérêts matériels et moraux des agents publics.

À la DGFIP, nous allons inaugurer le vote électronique et nous devons voter à 5 scrutins : Comité Technique Ministériel (CTM), Comité Technique de Réseau (CTR), Comité Technique Local (CTL), Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) et Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL).

Du pourcentage des suffrages exprimés et du nombre de voix obtenus au CTM dépendront la représentativité de la Fédération FO Finances et les moyens en crédit de temps syndical à répartir entre les différents syndicats qui la composent. Du vote au CTR dépendra la représentativité de FO-DGFIP au niveau national, et du vote au CTL dépendra la représentativité de votre section au plan local. Quant aux CAPN et CAPL, c'est notre capacité à vous défendre sur les dossiers individuels qui est en jeu. C'est pourquoi il est important de voter à tous les scrutins.

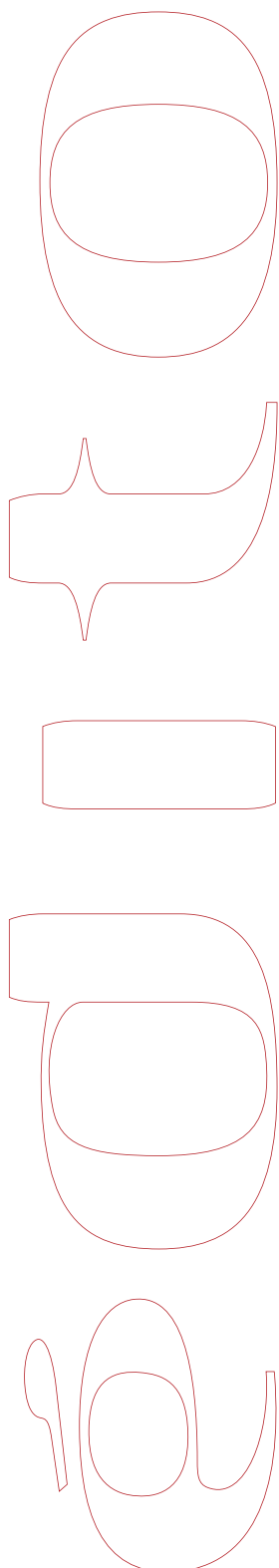
Créer le rapport de force pour faire aboutir nos revendications et valoriser notre ambition pour la DGFIP passe par une progression significative de toutes nos listes.

Ces élections se déroulent en effet sur fond d'attaques avérées contre nos missions.

FO-DGFIP a toujours soutenu que toutes les missions de la DGFIP sont essentielles et que la DGFIP doit marcher sur ses deux jambes : fiscalité et gestion publique.

Alors, du résultat de cette élection dépendra notre capacité à faire échec à ceux qui veulent d'une DGFIP rétrécie. Nous ne voulons pas d'une DGFIP XXS, nous la voulons XXL. C'est donc le moment de nous mobiliser collectivement en votant et en faisant voter massivement pour les listes FO.

C'est tous ensemble que nous pouvons y arriver, je compte sur vous.





RENFORCER LA DGFIP C'EST RENFORCER LA RÉPUBLIQUE !

Du 29 novembre au 6 décembre prochain vous serez appelés à élire vos représentants au Comité Technique de Réseau (CTR) de la DGFIP.

Cette instance est compétente sur tous les sujets touchant à l'organisation des missions et du réseau des postes et services. Elle est également compétente en matière de formation professionnelle initiale et continue.

Durant tout le mandat écoulé, les représentants F.O.-DGFIP au CTR n'ont eu de cesse d'obtenir de la Direction Générale qu'elle s'explique sur les projets présentés, qu'elle donne une vraie vision d'avenir et qu'elle sorte enfin d'une gestion rétrécie consistant à mettre en place les conditions pour continuer à remplir, bon an mal an, nos missions avec toujours moins de moyens, tant humains que matériels ou budgétaires.

Si, comme nous, vous en avez assez de ces projets « rabougristes » qui prônent l'abandon de missions ou le déni de service public comme seul moyen de continuer à exister, vous nous rejoindrez.

Si, comme nous, vous ne supportez plus de ne pas savoir vers quoi l'administration vous conduit dans une chronique absence d'anticipation, vous nous rejoindrez.

Si, comme nous, vous estimez que construire la véritable administration fiscale économique et financière du XXI^{ème} siècle n'est possible qu'avec l'adhésion et l'engagement des personnels au lieu de les considérer comme des pions, vous nous rejoindrez.

Si, comme nous, vous pensez qu'au lieu d'externaliser certaines missions, l'administration gagnerait en crédibilité en s'appuyant sur les compétences existant en interne et en libérant les énergies bridées par le manque de souffle des projets tous plus démotivants les uns que les autres, vous nous rejoindrez.

Si, comme nous, vous êtes arrivés à la conclusion que considérer la DGFIP comme une constante variable d'ajustement budgétaire aboutit à renoncer par avance à assurer le financement de toute politique publique digne de ce nom, vous nous rejoindrez.

Si, comme nous, vous considérez que la DGFIP occupe une place à part dans l'appareil d'État et qu'en conséquence, l'affaiblir, c'est affaiblir la République, vous nous soutiendrez.

Si, comme nous, vous souhaitez que, collectivement, nous retrouvions la dignité d'être des fonctionnaires de l'État au cœur de la République, vous nous donnerez les moyens de contraindre la Direc-

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

Je Vote



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE

tion Générale à construire avec les personnels et non pas contre eux une administration de l'avenir : moderne, efficace, réactive et qui ne laissera sur le bord du chemin ni les personnels, ni les usagers les plus fragiles.

Si comme nous, vous êtes conscients des évolutions nécessaires sur la base d'une formation initiale et continue de **haut niveau**.

Si comme nous, vous voulez agir et ne plus subir.

Si comme nous, vous voyez la DGFIP en grand, alors vous voterez massivement pour les listes F.O.-DGFIP, faisant ainsi confiance à des représentants qui, sans s'arc-bouter sur l'existant et sans abandonner les principes fondamentaux, sont porteurs d'une ambition claire pour l'avenir de la DGFIP.

VOTEZ ET FAITES VOTER

POUR LES CANDIDATS F.O.-DGFIP AU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU



Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale



Olivier BRUNELLE
Secrétaire Général
Adjoint



Jean-Paul PHILIDET
Secrétaire Général
Adjoint



Claudine GAUTRONNEAU
Secrétaire Générale
Adjointe



Frédéric LIAUTAUD
Secrétaire Général
Adjoint



Philippe CINQ
Secrétaire Général
Adjoint



Corinne ANGLADE
Secrétaire Générale
Adjointe



Bruno DEPRez
Secrétaire Général
Adjoint



Catherine BOULET
Secrétaire Générale
Adjointe



Jean-Christophe LANSAC
Secrétaire Général
Adjoint



Isabelle ROULAND
Secrétaire Générale
Adjointe



Eliane BOURGEAT-LAMI
Membre du Bureau
du SNCDFIP



Rachel SUGNEAU
Haute Marne



Erick GUERRY
Finistère



Sabine TRIQUENEAUX
Essonne



Véronique MOUQUET
Seine-Maritime



José PEREIRA
Bas-Rhin



Chrystelle TONNELIER
Loire Atlantique



Justine KORKUT
Pas-de-Calais



Christine GABARRUS
Pyrénées Atlantiques



**NOS
DIFFÉRENCES** 
FONT LA DIFFÉRENCE

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 3 INSPECTEURS DIVISIONNAIRES

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES HORS CLASSE



Jean-François PAS



Hubert BROTHIER



Christophe ADNOT



Philippe VANDROT



Marguerite
ARRANHADO
SEQUEIRA



Laurent ROSE-HANO

INSPECTEURS DIVISIONNAIRES CLASSE NORMALE



Geneviève BOINO



Mathieu CABELLO



Valérie LEDRU



Sophie LAUPRETE



Annie-Laure TIVOLI



Jean-Marc LE CORRONC

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 4

Inspecteurs



Yves LE VAILLANT



Véronique PECORINI



Rachel SUGNEAU



Marine MARZET



Carine DORMY



Laurent CROUZET



Yann RABIEGA



Céline GARET



Luc CAPEYRON



Bruno DEPRez



Maryline SOUCHARD



Laetitia COINDET



Christophe MARTIN



Jacinthe GUILLOT



Lysiane LOUIS



Fabrice MOSCA

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 5

Géomètres

GÉOMÈTRES PRINCIPAUX



Bernard CROUZIL



Stéphane GUILBERT



Patrick DE LA FOATA



Sylvain COROLEUR

GÉOMÈTRES



Andriampanarivo
RANAIVOSON



Christel THEILLET



Samuel BAHEUX



Clément BONY

TECHNICIENS GÉOMÈTRES



Jean-Philippe SUZZONI



Audrey ADAMSKI



Marc FERAUDET



Christophe BOUGES

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 6 - CONTRÔLEURS

CONTRÔLEURS PRINCIPAUX



Sylvie SERRE



Sabine TRIQUENAU



Guilène LAHAYE



Marie-Laure SOLANO



Marc GEORGES



Jean-Luc PELLETIER



Chrystelle TONNELIER



Sébastien LIEVRE



Coralie GOVERNO



Jérôme MAS



LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 6 - CONTRÔLEURS

CONTRÔLEURS 1^{ère} CLASSE



Philippe CANÉ



Laurence BERNARD



Nathalie VILET



Brigitte DEMAUX



Matthieu CAILLAUD



Jacqueline ARNAUD



Eric GLINEUR



Sylvie JOSEPH

CONTRÔLEURS 2^{ème} CLASSE



Laurence DERIS



Jérémy RAOUL



Priscilla PERRIN



Rémy BEUNARD



Julie BOILEAU



Alain BOUM



Florence ALVINERIE



Céline LEFEVRE

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 7

Agents Administratifs

AGENTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 1^{ère} CLASSE



William THUBERT



Martine MINIOU



Maguy MARLU



Sandra KHAIATI



Noélie SUSINI



Séverine DRUARD



Florence KREBS



Denise FEUILLARDIN

AGENTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE



Christophe TREHOUT



Vincent HAYAUX DU TILLY



Christelle PAVIOT
MALESPINE



Sébastien REFAIT



Catherine HOAREAU



Clément HANQUEZ



Alexandra SABATHIER



Elodie LAURET

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 8

Agents Techniques

AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 1^{ère} CLASSE



Pierre LABAISSE



Jean-François HUET



Eric HOFSTETTER



Jean-Pierre BOENNEC

AGENTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE



Jean-Antoine DELIPERI



Sébastien BETH



Guillaume LE GOFF



Chantal VICTOIRE

LES CANDIDATS F.O.-DGFIP

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE N° 1

Contractuels de droit public



Bernard
CORNET



Zorha
BOUNABI



Florence-Anna
PICHON



Sophie
CHAINTRON

ELECTIONS COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Vos candidats



GRASSET Philippe	DGDDI
GAUCHET Françoise	DGFIP
PHÉLIX Françoise	DGFIP
COURTOIS Didier	DGFIP
AUBURSIN Laurent	DGFIP
MABRIER Yohann	DIRECCTE
DEFRANCE Marie-Josée	INSEE
ZAMORA Jean-François	SG
LAGOUANERE Françoise	DGCCRF
FAUVEL Hélène	DGFIP
SECULA Franc	DGT
CLÉTY André	DIRECCTE
LUNESU Salvatore	DGDDI
DOUNAEVSKY Patricia	SG
MAHÉ Sophie	SCL

GIORDANO Christophe	DGFIP
DALL'OSTO-ATASAVUN Marie	DGFIP
CATALA Marie-Jeanne	DGDDI
COLLET Béatrice	DGFIP
KANE Thérèse	SG
GAUTRAUD FEUILLE Jérôme	DGDDI
DUBARRY Olivier	DGFIP
BERGEROU Sébastien	DREAL
SOLANO Marie-Laure	DGFIP
PHILIPS-INVERNIZZI Bernadette	DGFIP
SEGAULT Hélène	INSEE
DEGEILH Sophie	DGFIP
SUTRA Hélène	DGFIP
DIOT Florence	DGFIP
KERHOAS Pascaline	DGFIP

Revendiquer Négocier Agir

Pour **FO Finances**, le syndicalisme **libre et indépendant** est la base de notre engagement au service de tous les agents des directions de Bercy.

FO FINANCES S'ENGAGE POUR :



La défense d'un service public républicain ambitieux, seul garant de l'égalité de traitement des citoyens, sur l'ensemble du territoire,



Le maintien du Statut général de la Fonction Publique et de ses statuts particuliers,



Un recrutement à la hauteur des missions exercées par les agents des ministères économiques et financiers,



L'amélioration des conditions d'emploi des contractuels et la titularisation pour ceux qui la souhaitent,



Une revalorisation immédiate du point d'indice,



La défense du Code des pensions civiles et militaires,



Un régime de retraite par répartition, avec une pension basée sur les six derniers mois d'activité,



L'intégration des régimes indemnitaires dans le calcul des droits à pension,



Une reconnaissance de la technicité des agents, par des plans de promotions exceptionnels,



Une politique d'hygiène, de sécurité, de santé au travail à la hauteur des besoins des agents,



Une action sociale ministérielle de haut niveau au service de tous les agents,



Le droit à une protection sociale complémentaire solidaire et intergénérationnelle,



Une formation professionnelle effective tout au long de la carrière,



L'égalité professionnelle tout au long de la carrière,



L'amélioration du déroulement de carrière des personnels handicapés.

ORDINATEUR - TABLETTE - SMARTPHONE
VOTEZ ET FAITES VOTER



POUR DÉFENDRE MES DROITS

LE DÉCLIC



NOS MISSIONS SONT NOS EMPLOIS

- 1 Le maintien du périmètre des missions de la DGFIP et les moyens nécessaires à leur pérennité.
- 2 L'arrêt des restructurations incessantes.
- 3 Un maillage territorial à la hauteur des besoins.
- 4 Une formation professionnelle initiale et continue à la hauteur des enjeux.

RÉGIMES INDEMNITAIRES LE COMPTE N'EST PAS BON !

- 1 La défense de notre statut général, garantissant un déroulement de carrière et l'égalité de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire.
- 2 La revalorisation de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000, et l'abandon pur et simple du RIFSEEP.
- 3 L'intégration de toutes les primes et indemnités dans le traitement soumis à retenue pour pension afin de garantir un taux de remplacement à 75 %.
- 4 La défense et la pérennisation du code des pensions civiles et militaires de retraites.

AMÉLIORER LES RÈGLES DE GESTION POUR TOUS MAINTENANT !

- 1 Deux vrais mouvements par an, ce serait 2 fois plus de possibilités de mutations et donc des vacances d'emplois moins longues et, par voie de conséquence, des conditions de travail en amélioration.
- 2 Possibilité d'affectation dans le département d'origine pour les promus de C en B afin de favoriser la promotion sociale, notamment celle des femmes.
- 3 En finir avec les machines à exclure, véritables freins à la carrière : concours au sein de la catégorie B, sélection pour l'accès au grade d'Inspecteur Divisionnaire, limitation du droit à concourir ou encore multiplication des affectations au profil.
- 4 Des règles de gestion offrant des garanties pour tous.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR NE PLUS TRAVAILLER DANS CES CONDITIONS

- 1 La prise en compte réelle de la question des effectifs
- 2 des modes d'organisation du travail respectueux de la santé physique et mentale des agents
- 3 l'arrêt du pilotage fondé uniquement sur les indicateurs, et la culture du résultat
- 4 une véritable prise en compte des besoins des agents dans le cadre d'un CHSCT de plein droit disposant d'un budget dédié

**Rencontre
avec le rapporteur spécial
du programme 156**

Écoutés c'est certain, entendus c'est moins sûr...



Dans le cadre de la préparation de son rapport sur le programme 156 (gestion fiscale, économique et financière de l'État et des collectivités territoriales), le député Laurent Saint Martin a souhaité rencontrer les organisations syndicales de la DGFIP.

L'année dernière, nous nous étions déjà livrés au même exercice et étions un peu restés

sur notre fin devant le caractère très formel de l'échange, visiblement surtout destiné à cocher la case rencontre avec les OS. C'est donc sans beaucoup d'illusions que nous nous sommes présentés au rendez-vous d'autant que, comme l'année dernière, un questionnaire préalable balisant les thèmes de discussions nous avait été adressé. Aussi, avons-nous d'emblée indiqué à Monsieur Saint Martin que ce questionnaire s'adressait davantage à la Direction générale qu'à nous, que de surcroît nous ne disposions pas toujours des éléments de réponses et qu'en conséquence, nous souhaitions en sortir.

Nous avons ainsi pu, en sus des sujets budgétaires, évoquer les réformes en cours à la DGFIP, la formation professionnelle initiale et continue, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le dialogue social et enfin l'absence totale de visibilité sur le moyen et long terme.

Une augmentation des crédits informatiques bien tardive

S'agissant des moyens humains alloués à la DGFIP dans le PLF 2019, le volume des suppressions d'emplois (près de 50 % du total des suppressions nettes d'emplois) au regard de ce que représente la DGFIP dans la fonction publique d'État (5,5 % des effectifs) est incompréhensible. Quant au budget, il accuse une nouvelle baisse sauf en ce qui concerne

les crédits informatiques dont l'augmentation arrive un peu tard. Ce fut d'ailleurs l'occasion de dénoncer l'obsolescence de certaines applications, la généralisation trop hâtive d'applications non abouties et donc la dégradation des conditions de travail des utilisateurs, voire de la qualité du service rendu. A ce titre, l'élargissement de l'expérimentation Médoc Web constitue une parfaite illustration de ce type de situation.

Utiliser la DGFIP comme une variable d'ajustement budgétaire revient à amputer l'État de ses derniers leviers

Pour **F.O.-DGFIP**, continuer à utiliser la DGFIP comme une variable d'ajustement budgétaire n'a pas de sens dans un État moderne, sauf à renoncer par

avance à toute politique publique. Continuer à supprimer des emplois et prôner l'abandon de mission dans l'administration fiscale, économique et financière revient à amputer l'État des derniers leviers existants. En effet, si l'on considère que le levier monétaire est désormais dans les mains de la BCE et le levier budgétaire dans celles de la commission européenne, si, de surcroît, l'État abandonne l'action économique, le contrôle des recettes et des dépenses publiques et la maîtrise des recettes fiscales, il se transforme en gestionnaire des affaires courantes.

Il n'existe pas d'autre exemple d'une telle saignée dans les effectifs à charge de travail inchangée

En résumé, si l'on prend en compte le prélèvement à la source, l'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers, les expérimentations d'agences comptables dans le secteur public local, la création d'une agence unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales pour les entreprises, la possible délégation de la publicité foncière aux notaires et du cadastre à l'IGN, que restera-t-il de la DGFIP ?

Cette politique est d'autant plus incompréhensible qu'alors que la DGFIP a subi plus de suppressions d'emplois qu'aucune autre administration et qu'il n'existe pas dans le secteur privé d'équivalent à une telle saignée à charge de travail inchangée, les résultats et la satisfaction des usagers demeurent à un haut niveau. Certes le contrôle fiscal accuse une baisse sensible mais ne faut-il pas en chercher les raisons dans les suppressions d'emplois dans les services de programmation ? Si l'on en croit les propos récents du Ministre, le data mining remplacerait demain le flair et l'expérience des agents. C'est oublier un peu vite que si l'intelligence artificielle accélère les croisements de fichiers et la production de listes, l'exploitation des dites listes nécessite encore du personnel. Pour **F.O.-DGFIP**, rien n'est plus démotivant pour les personnels que de s'entendre dire que nous n'aurions pas en interne certaines compétences et qu'il faudrait donc aller chercher au dehors des « datascientists » pour faire tourner les algorithmes.

A force de ne considérer la formation professionnelle qu'à travers le prisme de l'absentéisme et du coût, l'administration prive les agents de toute possibilité d'évolution

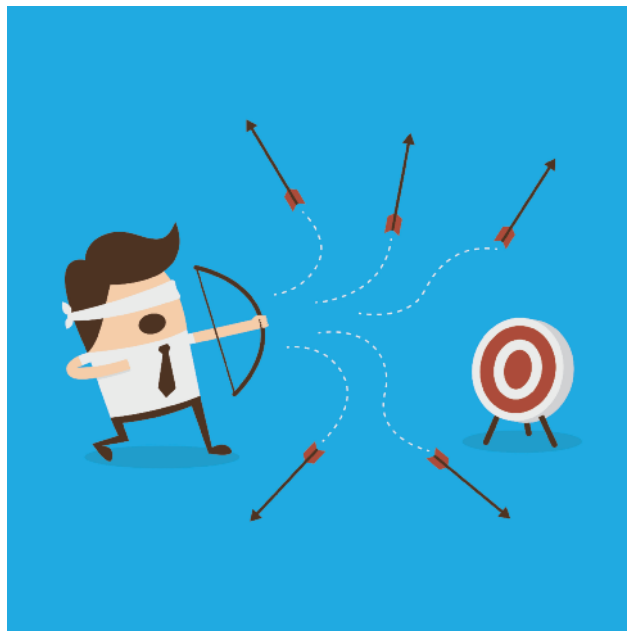
Cette question nous a menés tout droit à la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) et à la formation professionnelle. Ainsi, à la DGFIP, la GPEC si tant est qu'elle existe est principalement utilisée pour identifier les emplois suscepti-

bles d'être supprimés, alors qu'elle devrait servir à repérer les collègues manifestant une appétence particulière pour apprendre les nouveaux métiers du numérique, moyennant une formation d'adaptation à l'emploi. Mais, et c'est là que le bât blesse, l'administration, à force de ne considérer la formation qu'à travers le prisme de l'absentéisme et du coût immédiat, prive les agents de toute possibilité d'évolution.

Une gestion à la petite semaine qui insulte l'avenir

Par ce choix d'économie immédiate, elle favorise le développement de la frustration et de l'amertume pour des personnels dont pourtant l'énergie ne demande qu'à être libérée du carcan d'une vision rétrécie de la DGFIP de demain. Pire, l'absence totale de visibilité à moyen et long terme, une gestion à la petite semaine qui, au nom des économies budgétaires, insulte l'avenir aboutit à un énorme gâchis de compétences et aussi d'argent. Trop de collègues se trouvent ballottés de restructuration en réformes et n'arrivent plus à mettre en place un vrai projet professionnel, quand ce n'est pas tout simplement leur projet de vie. Comment, en effet, se projeter dans un quelconque avenir dans un contexte anxio-gène où il est impossible de savoir si demain ou après demain, notre mission existera encore comme l'endroit où nous l'exerçons. Il n'y a rien de pire que de ne pas savoir, rien de pire que d'être considérés comme des pions dont seul le coût est mis en avant mais jamais les compétences et l'engagement.

La DGFIP est une administration de données : elle les collecte, elle les conserve, elle les met à jour et elle les exploite. Il y a donc bien mieux à faire que de recruter des contractuels ou de projeter l'abandon de missions.



Où est le souffle d'un projet qui fédère toutes les énergies ? Où sont les contreparties pour les agents ?

Notre administration intervient dans la vie des Français depuis le dépôt de la déclaration des revenus jusqu'au paiement de la cantine scolaire des enfants en passant par le cadastre, la publicité foncière, le conseil aux entreprises. Pour FO DGFIP, et pour parler le seul langage que la représentation nationale peut comprendre, il existe bien des parts de marché où se positionner. Au lieu de ça, par la réduction systématique de la voilure, nous n'offrons plus à nos concitoyens que le spectacle d'une administration qui se délite et dont le seul projet est de continuer à rétrécir. Où est le souffle d'un projet qui fédère toutes les énergies ? Où sont les contreparties pour les agents ? Exemplaires, ils le sont depuis trop longtemps et ont largement démontré leurs capacités d'adaptation dans un environnement en perpétuelle mutation. Il y a urgence à donner de la visibilité. Le Ministre a osé dire : « pas de lâcheté devant l'effort ». Ça tombe bien, les agents de la DGFIP n'ont plus grand chose à démontrer dans ce domaine. Encore faudrait-il leur donner une idée précise de l'objectif d'arrivée.

Un député rendu plus sensible à nos arguments par la maladresse ministérielle

Voilà ce que nous avons dit au député. Un tel discours appelait un échange sur le dialogue social, et il se trouve qu'avant même que nous abordions ce point, la demande est venue de lui. Il était visiblement plutôt bien renseigné sur la qualité du dialogue social à la DGFIP ou plutôt sur son absence. Ce que nous lui en avons dit n'a fait que confirmer ce qu'il savait déjà.

Selon ses propos, il a perçu les tensions dans le dialogue lorsqu'il « s'est invité » le 11 juillet dernier à la grande messe du Ministre devant tous les n°1 de la DGFIP et de la DGDDI. Pour F.O.-DGFIP, n'avoir pas invité à cette réunion le député en charge des rapports concernant notre budget est en soi une maladresse de communication de la part du Ministre. Cette circonstance l'a rendu plus sensible aux arguments développés

Il y a pire que le pire : l'attente perpétuelle du pire

Ainsi, nous lui avons indiqué qu'alors que depuis 2016, nous n'avons eu de cesse que d'obtenir une véritable discussion au niveau national tant sur le maillage territorial que sur les missions, le Directeur Général persiste dans sa volonté d'avancer masqué. Pire, il nous reproche par nos écrits et nos

propos d'entretenir un contexte anxiogène pour les personnels et refuse d'entendre qu'il y a pire que le pire : l'attente perpétuelle du pire. Vouloir savoir ne signifie pas que nous serions d'accord, c'est bien l'idée que nous avons développée. En revanche, nous en avons assez de n'être consultés que pour mieux servir de faire valoir (cocher la case "vu les OS"). De la même manière que les personnels sont traités comme des pions, leurs représentants sont perçus comme des empêchements de réformer en rond à qui il vaut mieux tout dissimuler de peur de la mobilisation.

Que faut-il retenir de cette audience ?

Alors que la première fois il n'avait pas été possible de nous écarter du questionnaire préalable, nous avons pu avoir cette année un véritable échange. Est-ce du aux échos de la mauvaise qualité du dialogue social à la DGFIP, perceptible de l'extérieur ? Est-ce du à la pédagogie un peu musclée de notre délégation lors de notre première entrevue ? Faut-il y voir aussi progression dans la connaissance des sujets abordés ? Toujours est-il qu'il a enfin été possible de faire comprendre à notre interlocuteur que la DGFIP n'est pas qu'une administration fiscale et qu'elle intervient dans bien d'autres domaines de la vie de nos concitoyens.

A défaut de l'avoir convaincu sur tout, nous avons ébranlé ses certitudes

De même, nos arguments sur l'absence de réelle GPEC, sur les carences de la formation, sur le manque d'accompagnement et de contreparties au changement nous ont semblé rencontrer un certain écho auprès du député. Il a également semblé intégrer le fait que si les agents de la DGFIP ne brûlent pas de pneus pour se faire entendre, ce qu'ils subissent depuis des années heurte profondément leur sens du service public, comme en témoigne un niveau de mobilisation élevé au regard de celui des autres départements ministériels. Au cours de cette audience, nous avons délibérément choisi de ne pas nous arc-bouter sur l'existant mais de tenir un discours offensif et ambitieux pour l'avenir de la DGFIP et de ses personnels. Ceci nous a permis de sortir d'un exercice convenu et, à défaut de l'avoir convaincu sur tout, d'ébranler ses certitudes, ce qui en soi n'était pas garanti au départ. Pour être moins spectaculaires que certaines actions, cela fait aussi partie de l'action syndicale.





ÉTAPE 2 : LE VOTE ÉLECTRONIQUE



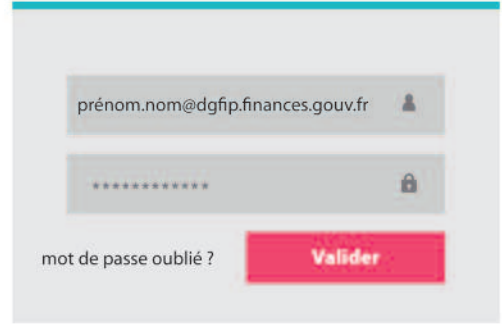
Se connecter à l'espace électeur du système de vote électronique

1



2

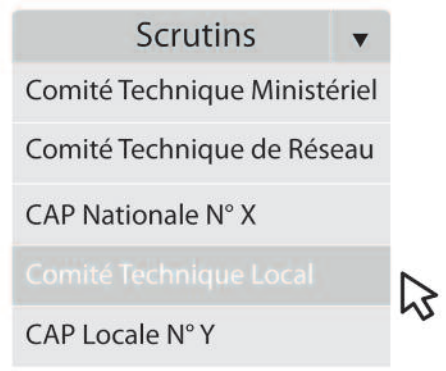
S'identifier par saisie de l'identifiant (adresse électronique professionnelle) et du mot de passe choisi lors de la création du compte électeur



CHOISIR LE SCRUTIN

Selon son corps, chaque électeur aura à se prononcer pour trois, quatre ou cinq scrutins selon qu'existe ou pas une CAP locale ou un comité technique local

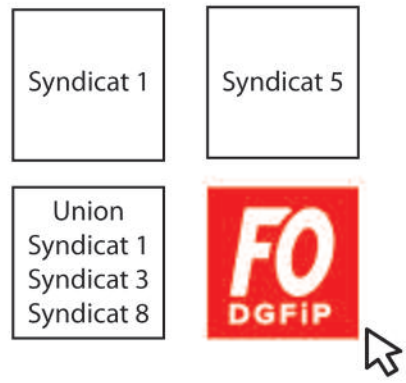
3



4

CHOISIR LA LISTE F.O.

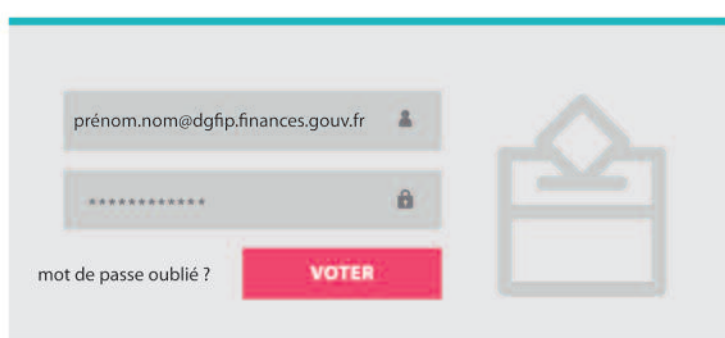
L'électeur doit cliquer sur le logo pour accéder à la liste, aux professions de foi et pour voter



VOTER

L'électeur valide son vote par saisie du mot de passe choisi lors de la création du compte électeur puis clique sur VOTER

5



Les opérations 3, 4 et 5 sont à renouveler pour chaque scrutin

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

29 NOV / 6 DÉC
2018



je vote!

POUR DÉFENDRE MES DROITS

LE DÉCLIC



**FÉDÉRATION
DES FINANCES**